COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2022

Excusés : Monsieur VALLAT Patrick, Madame FAGES Marie-Philippe, Madame DE SOUSA DA SILVA Angélique, Madame HEBRE Emmanuelle

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT – Martine VALLADEAU -Ginette VIGNAUD – Yvon CREMOUX- Catherine MAHE – Stéphane LOISEAU — Nadia MOREL —José DELIAS – Eric QUINTANE – Vincent DELAHAYE - Claude BARON - BERNARD Axel Romain – Marie-Jo BUHAJ – Pascal BIGOT

Secrétaires de séance : Marie-Chantal Dufront - Claude Baron

Avant de commencer la séance, le conseil municipal s'est rendu sur le chantier de l'immeuble Mingaud pour faire le point sur ce projet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 25 juillet 2022.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 h 15 Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h15

1 - Décision modificative n°2

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

• Chapitre. 67 – Charges exceptionnelles : + 1 285,00 €

Il est proposé d'augmenter les crédits de la ligne 673 - Titres annulés sur exercice antérieur pour annuler un titre sur l'exercice 2021.

En recettes de fonctionnement :

• Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 1 285,00 €

Il est proposé d'ouvrir une ligne de crédit sur ce chapitre à l'article 73118 qui retrace les rôles complémentaires en matière de la commune.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2 - Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour effectuer les missions d'entretien des différents équipements de la commune de Chabanais, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 04 octobre 2022 pour une durée maximale de 12 mois. Il s'agit de prolonger le contrat d'un agent qui donne entière satisfaction.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Délibération adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

été transmis aux conseillers. Il demande s'il y a des questions sur ce rapport. Ensuite il évoque le diagnostic fait par hydraulique environnement sur les réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales. L'objectif est d'établir une programmation des travaux dans la commune de Chabanais, d'avoir une cartographie des réseaux qui seront transcrits sur le SIG de l'ATD 16. Ce dossier est un préalable aux travaux de la rue du Brédin. La vérification des branchements se termine, trois maisons d'habitation refusent le contrôle. Cette situation compliquée est en passe d'être résolue. Le nombre d'abonnés est passé de 793 à 875 entre 2021 et 2022. Une délibération pour fixer une participation à l'assainissement pour les usagers possédant un puits ou une réserve d'eau pluviale sera prise d'ici la fin de l'exercice.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4 - Délibération modification du régime indemnitaire RIFSEEP.

Le maire évoque la modification du RIFSEEP qui concerne deux points : le premier est l'ajout du grade d'agent de maîtrise, le second concerne les agents contractuels qui peuvent y prétendre dès la première année de contrat.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5- Délibération pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'assainissement eaux usées

Monsieur le maire informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée AC16, située rue du moulin, a sollicité la ville dans le cadre des travaux de la centrale hydroélectrique. En effet, une canalisation des eaux usées traverse ladite parcelle exploitée par la société SASU ECEBA.

A ce titre, il convient de prévoir la signature d'une convention authentifiée qui sera transmise à l'enregistrement des hypothèques, octroyant une servitude réelle et perpétuelle au profit de la commune contre le fonds du propriétaire qui permettra à la collectivité et à ses délégataires d'accéder à la parcelle pour des interventions d'entretien ou de travaux.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6- Délibération approuvant la mutualisation de services entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale

Le maire présente le projet de schéma de mutualisation des services qui a été envoyé à chaque élu. Le schéma de mutualisation évoque les groupements d'achats, la mise à disposition d'agents, les services communs (élagage/fauchage), le service ADS – Autorisation du droit des sols.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

- . Rentrée scolaire : Elle s'est bien déroulée, chacun a été destinataire du compte-rendu de la commission « Vie scolaire », l'effectif pour l'année 2022-2023 est de 194 élèves.
- . Eclairage public : Il a été décidé de réduire la plage d'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 22 heures à 6 heures et de supprimer celui des clochers Saint Michel, Saint Sébastien et l'éclairage au sol de la mairie. Dans le cadre des économies d'énergie, il sera demandé aux utilisateurs des lieux publics d'être très vigilants sur la consommation des énergies (électricité, chauffage, ...).
- . Illuminations de Noël : La commission « vie associative » qui se réunira le jeudi 28 septembre 2022 fera des propositions pour les fêtes de fin d'année et réfléchira au cadeau de fin d'année des aînés.

- . Travaux assainissement : Les travaux de remise en état des eaux usées sont terminés. Ainsi, la société SCOTPA va pouvoir poursuivre et terminer l'aménagement du bourg.
- . Appel à manifestation d'intérêt : Le CRER (centre régional des énergies renouvelables) Il s'agit d'un projet de photovoltaïque sur le territoire de la commune. À l'initiative du CRER en 2016, Démosol est une SAS ayant pour objet le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine en associant l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, collectivités et entreprises. Le maire va prendre attache auprès du CRER pour obtenir des informations complémentaires.
- . Schéma de cohésion territoriale (SCOT) : une réunion de présentation du projet aura lieu le mercredi 5 octobre à 14 H à la salle des fêtes.
- . Transport : depuis le 1^{er} septembre 2022 et pour un an, des bus desservent la ligne Angoulême Limoges et Limoges Angoulême et s'arrêtent à Chabanais. Une nette amélioration a été constatée mais il reste des incohérences au niveau de la fréquence (horaires de passage)
- . La mairie a été interpellée pour maltraitance envers les animaux. Les services de l'état se sont saisis du dossier.
- . Le projet « Age & vie » se concrétise. Le terrain est borné. Le permis de construire va être déposé.
- . Un état des lieux méticuleux a été fait sur le marquage peinture au sol de la commune de Chabanais. La réhabilitation sera effectuée avec le concours de l'ADA.
- . Le départ d'Olivier Loisier, agent technique a été évoqué et le conseil lui souhaite un bel avenir.

La séance est levée à 22h30

Secrétaires de Séance

Marie Chantal Dufront Claude Baron

CHABANAIS, le 04 octobre 2022 Le Maire

Le Maire

Michel BOUTANT